



**NI BLESSÉ·E, NI MORT·E
AU TRAVAIL,
TRAVAILLONS EN
SÉCURITÉ ET VIVONS
NOTRE RETRAITE !**

ACTIONS SYNDICALES LE 28 AVRIL



NI BLESSÉ·E, NI MORT·E AU TRAVAIL, TRAVAILLONS EN SÉCURITÉ ET VIVONS NOTRE RETRAITE !

Le 28 avril prochain se tient la journée de lutte pour la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles, qui devient bien souvent une journée d'hommage aux trop nombreux·ses mort·es au travail.

2 à 4 morts par jour selon les statistiques

La situation en France est catastrophique. Le nombre de décès au travail explose : 4 morts par jour, dont 2 sur les chantiers de construction !

Les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) ont de graves conséquences : handicaps plus ou moins lourds, cancers, notamment liés à l'amiante, vies professionnelles et privées détruites, difficulté d'accès à la retraite... Les ATMP et plus généralement la pénibilité des conditions de travail ont de graves conséquences sur la retraite : 135 000 inaptitudes sont prononcées par an, occasionnant des départs anticipés à la retraite, avec des pensions souvent minorées.

Des choix politiques délibérés

Cette situation est directement imputable à des choix politiques au service du patronat : l'augmentation du nombre de décès au travail est corrélée à la disparition des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), du fait des ordonnances Macron de 2017. Ces dernières ont aussi acté la disparition de 4 des 10 critères de pénibilité pour les salarié·es du privé.

Il faut rétablir des critères contraignants par métiers, élargis aux conditions d'exercice des métiers féminisés, sans oublier les risques managériaux et organisationnels, responsables de nombreuses pathologies psychiques.

Des menaces sur le service actif

Des projets gouvernementaux circulent pour supprimer le service actif et le service super actif, qui prennent en compte la pénibilité dans la fonction publique, et permettent des départs anticipés à la retraite.

Le 28 avril, luttons pour le droit de vivre et travailler en bonne santé !

Pour toutes ces raisons, faisons du 28 avril une journée d'actions partout où cela est possible pour revendiquer :

- des moyens pour la prévention, notamment en effectifs de l'inspection du travail et de la médecine du travail, en rétablissant des CHSCT, à compétence environnementale ;
- des moyens pour la réparation ;

- la mise en cause de la responsabilité patronale, notamment à travers la faute inexcusable de l'employeur ; la prévention ne progressera que si les patrons sont visés, y compris pénalement ;
- le droit à la retraite, en commençant par l'abrogation de la réforme 2023 comme étape vers la retraite à 60 ans, et des départs anticipés pour tous les métiers pénibles, y compris féminisés.

► **Des luttes sont en cours dans différentes professions : dans les ports et docks, dans les industries du verre et de la céramique ... amplifions-les ! Sortons de l'invisibilité sur l'exposition des femmes exerçant dans des métiers non reconnus comme pénibles ! Sortons du silence la situation des emplois courts, intérimaires, CDD, temps partiels, dont la précarité renforce les risques !**

► **En lien avec les unions départementales, les fédérations Construction, Bois et Ameublement et Santé Action Sociale impulsent des actions dans différentes villes – voir cgt.fr/28avril2025.**

► **La CGT appelle à renforcer ces actions en affichant nos métiers en tenue professionnelle (égoutiers, blouses blanches, casques, et tous signes professionnels), ou selon les réalités locales devant les services du ministère du travail (Dreets, Deets).**

► **Préparons dès maintenant un 1er mai offensif et la poursuite de la lutte pour les retraites : abrogation de la réforme 2023, étape vers la retraite à 60 ans avec départs anticipés pour les métiers pénibles !**

